« LASK HOLDING »

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au Capital de : 500 000 €

Siège social : 264 rue de la Belle Croix
60400 CRISOLLES

820 529 196 R.C.S. COMPIEGNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 01 OCTOBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
Le 1er Octobre
A 10 heures,

Monsieur Sylvain KOZIAREK, gérant

Propriétaire de la totalité des 50 000 parts sociales de 10 € composant le capital social de la Société « LASK HOLDING », associé unique de ladite société a pris la décision suivante relative :

- à la nomination d'un co-gérant,
- aux pouvoirs, formalités, publicité.

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique décide de nommer pour une durée indéterminée, à compter de ce jour Madame Valérie STALMANS épouse KOZIAREK demeurant à CRISOLLES (60400) - 264 rue de la Belle Croix, en qualité de co-gérante.

Monsieur Sylvain KOZIAREK et Madame Valérie KOZIAREK exerceront leurs fonctions dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la société.

Madame Valérie KOZIAREK présente à la réunion, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférée et ne pas se trouver dans une situation incompatible avec lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal constatant cette décision pour l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

L'ASSOCIE UNIQUE
Mr Sylvain KOZIAREK

Mme Valérie KOZIAREK
Faire précéder la signature de la mention
« Bon pour acceptation des fonctions de co-Gérante »